

ARRETE TEMPORAIRE



71/2026
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Clôture électrique amovible – Parcelles du domaine de la Girardière
Réglementation d'occupation du domaine public

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande de **M. Alexandre Roch** représentant le **Domaine de la Girardière** en date du 23 mars 2026,
Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public pour permettre la mise en place d'une clôture électrique amovible dans le cadre de la protection de parcelles de vignes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre la protection de parcelles de vignes des éventuels dommages créés par la faune sauvage pendant la reprise végétative.

Le domaine de la Girardière est autorisé à installer une clôture électrique amovible du

- **Mercredi 1^{er} avril 2026 au vendredi 15 mai 2026**

Sur les horaires suivants :

- **De 17h00 à 8h00**

ARTICLE 2 : Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par une signalisation appropriée, mise en place par le domaine.

La mise en place de panneaux « Clôture électrique ».

Le présent arrêté devra être affiché et visible.

ARTICLE 3 : L'occupation du domaine public pourra être rétabli sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant du Centre de Secours des Trois Provinces
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux de la commune de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable du Service Communication de la Mairie de SAINT-AIGNAN
- Domaine de la Girardière

Fait à Saint-Aignan, le 24 mars 2026

Le Maire



Eric CARNAT